

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

ARTICLE R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09-05-19

Dossier complet le :

09-05-19

N° d'enregistrement :

2019-8282

1. Intitulé du projet

Installation d'un centre de collecte, regroupement et de démantèlement pour valorisation de pots catalyseurs usagés.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom TREMY

Prénom Christophe

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 2 4 4 3 7 4 3 2 0 0 0 4 2

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie		Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N° de Rubrique:	Régime	
- 2710-1b	DC	Supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes
- 2713-2	D	Supérieure ou égale à 100 m ² et inférieure à 1 000 m ²
- 2718-2	DC	Autres cas
- 2790	A	Sans seuil
- 3510	NC	capacité de plus de 10 tonnes par jour
- 4130	NC	Inférieure à 5 tonnes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un bâtiment existant présentant une surface totale de 400 m² situé à Touvérac
et composé de la manière suivante de:

- Un bureau
- Un laboratoire
- Une zone de réception et stockage des pots catalytiques
- Une zone de stockage des métaux
- Une zone de stockage du monolithe
- D'un atelier de production (cisaillage et broyage)

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif de collecter des pots catalytiques en France, et d'en extraire les céramiques contenant des métaux précieux (Rhodium, Palladium et Platine) sous forme de poudre de monolithe. Cette poudre sera revendue pour être recyclée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aménagement des locaux existants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- 1- les pots catalytiques arriveront au local dans des big bags livrés par camion (3,5t) par l'entrée prévue à cet effet.
- 2- Ils seront découpés afin de découper l'enveloppe métalliques en acier.
- 3- le monolithe extrait sera broyé en poudre très fine.
- 4- La poudre obtenue après broyage sera analysée par le laboratoire interne pour déterminer la qualité de la poudre en métaux précieux.
- 5- La poudre sera expédié vers des centres de valorisation agréés.
- 6- les carcasses métalliques et les big bags et films plastiques utilisés pour le transport seront collectés par un centre agréé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de demande d'Autorisation ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle 000 A 818
Les Espis
16360 TOUVERAC

Coordonnées géographiques:

Long: 45°23'27.54"N
Lat: 0°14'04.40"O

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site de l'étude ne se trouve pas dans une ZNIEFF et n'est pas à proximité immédiate d'une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet est situé dans le département de la Charente.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet est situé dans le département de la Charente.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Touverac est concernée par un plan de prévention du bruit dû au transport routier sur la N10.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les recherches documentaires ont montré que l'emprise du projet n'appartient pas à une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN: - TMD RN10 PPRT: - Séisme: faible - Feux de forêts: Massif de la double
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Les recherches documentaires ont montré que l'emprise du projet appartient à une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Les informations concernant la présence de captage d'eau potable sur le site ARS n'ont pas permis de connaître. Néanmoins, compte tenu de la localisation du projet et sachant que 91% des captages d'eau en Charente sont dans un périmètre de protection rapprochée, il est fort probable que la zone d'étude se situe à l'intérieur d'un périmètre de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	(SIC) FR5402008: Haute vallée de Seugne en amont de Pons et affluents Situé à 830 m au Sud (SIC) FR5400422: Landes de Touvérac - Saint-Vallier Situé à 1 600 m au Nord
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Situé dans une zone d'activité, le projet ne perturbera pas la faune ou la flore locale tant en phase travaux qu'en phase d'exploitation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Il n'engendre pas de risque sanitaire si ce n'est ceux liés aux nouvelles activités (cisaillage et broyage): pollution de l'air et nuisances acoustiques, qui seront surement peu significatives.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Camions de livraison (3,5 t): maximum 2 par jour (chargement/déchargement).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Des dispositions constructives seront mis en place pour limiter le bruit lié au broyeur qui sera à l'intérieur du bâtiment d'exploitation. Une augmentation des nuisances sonores peut être envisagée en raison de l'augmentation de la circulation routière.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☒	☒ ☐	Les locaux professionnels respecteront l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne du bâtiment non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergies. Emissions lumineuses urbaines (éclairage des voiries).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits liés à l'activité seront collectés et évacués par une société agréée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'installation prévoit un système d'aspiration, étanche pour la récupération des poussières émises lors du cisailage et du broyage sur la chaîne de traitement, en circuit fermé.

Les machines sont équipées de protections afin de réduire les risques pour les utilisateurs.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a été préparé de façon à ne pas présenter de risque pour l'environnement: choix du site, volumes traités, méthodologies et outils utilisés.

Le concept de la chaîne de traitement est basé sur des installations allemandes qui sont rigoureuses à ce sujet.

Compte-tenu du contexte urbain et des enjeux environnementaux faibles et maîtrisés, l'encadrement réglementaire de l'étude d'impact ne paraît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

11

le, 4 Avril 2019

e-mail : universalplatinumrecycling@gmail.com



PLAN DE SITUATION

Projet

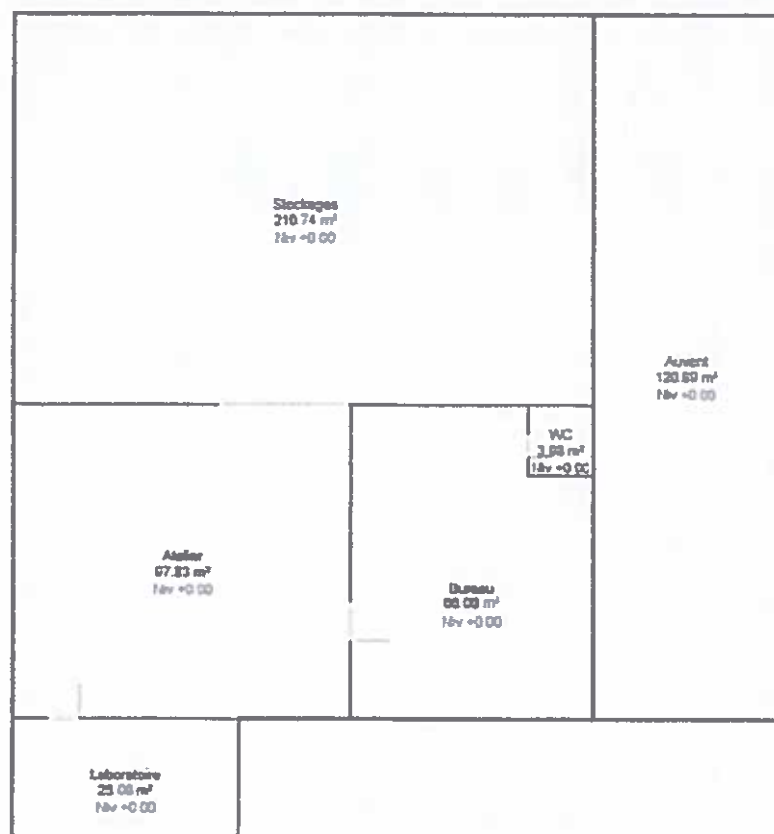
ZA Les Espis
16360 TOUVERAC

Échelle 1 : 34 110

0 — 500 m







PLAN DU BATIMENT		N°1
	Bâtiment de collecte et de traitement des pots catalytiques	1/167
		26/03/2019